



Direction Adjointe du Budget
Service du Budget
0413312525

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 21 OCTOBRE 2022
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Centre médico-psycho-pédagogique - Décision modificative
n°2 pour l'exercice 2022.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Lors de la séance publique du 17 décembre 2021, l'Assemblée départementale a procédé à l'adoption du budget primitif (BP) du centre médico-psycho-pédagogique départemental (C.M.P.P.D) pour l'exercice 2022.

Le 24 juin 2022, le budget supplémentaire (BS) a été approuvé par l'Assemblée. Il comprenait, outre la reprise d'une partie des résultats de clôture de l'exercice 2021, la décision modificative (DM) n°1 qui a amendé le BP 2022, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Après cette séance, le budget, crédits d'ordre compris, s'élevait à 2 502 049 € en dépenses de fonctionnement et à 189 472,31 € en dépenses d'investissement.

Il convient à présent d'examiner et de se prononcer sur les données relatives à la DM n°2 2022.

I – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 275 169,52 €.

En dépenses, des compléments sont nécessaires, d'une part pour faire face à l'augmentation du coût de l'énergie (6 000 €) et des matières premières qui affecte les achats de fournitures administratives (1 000 €) et, d'autre part, pour prendre en compte en matière de charges de personnel, les

Accusé de réception en préfecture 013-221300015-20221021-50217-DE-1-1 Date de télétransmission : 25/10/2022 Date de réception préfecture : 25/10/2022
--

revalorisations liées aux dispositifs du Ségur de la santé (267 729,02 €).

La variation des dépenses est couverte, essentiellement, par la reprise d'une partie du résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2021 (excédent résiduel 2020 pour 185 588,90 €), ainsi que par la revalorisation de la dotation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CEPOM) selon décision tarifaire n°30 en date du 29 juin 2022.

L'exercice 2022 laisse une part de l'excédent cumulé de fonctionnement au titre de 2021 libre d'emploi. Cette somme de 145 751,67 € permettra de financer l'exercice 2023.

II – La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 37,63 €.

Seuls deux mouvements impactent cette session budgétaire. L'inscription, en recettes, d'un complément de FCTVA suite à réception de la notification correspondante (37,63 €), compensée par un ajustement en dépenses. Ainsi qu'un mouvement neutre, en dépenses, consistant en un transfert (700 €) du chapitre 20 vers le chapitre 21.

Pour mémoire, le résultat cumulé d'investissement à la clôture de l'exercice 2021, de 186 472,31 €, a été repris dans son intégralité au BS 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 21 OCTOBRE 2022**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

**OBJET : Centre médico-psycho-pédagogique - Décision modificative n°
2 pour l'exercice 2022.**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt et un octobre à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Sylvain DI GIOVANNI, M. Vincent GOYET.

Donne(nt) pouvoir :

Mme Alison DEVAUX à M. Thierry SANTELLI, M. Gérard FRAU à Mme Magali GIORGETTI, Mme Audrey GARINO à M. Yannick OHANESSIAN, Mme Mandy GRAILLON à M. Martial ALVAREZ, M. Eric LE DISSES à Mme Valérie GUARINO, M. Lucien LIMOUSIN à Mme Corinne CHABAUD, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, M. Denis ROSSI à Mme Nora PREZIOSI.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 21 OCTOBRE 2022**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

**OBJET : Centre médico-psycho-pédagogique - Décision modificative n°
2 pour l'exercice 2022.**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du
Département le 21 octobre 2022, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'adopter la décision modificative (DM) n°2 pour l'exercice 2022 pour le budget annexe du C.M.P.P. Départemental ;
- de préciser que cette décision modificative (DM) n°2 est adoptée, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M22.

Adopte à l'unanimité

Pour : 47

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Sylvain DI GIOVANNI, M. Vincent GOYET.

Abstentions : 11

Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, Mme Nouriaty DJAMBAE, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Samia GHALI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie TARRISSE